Le tirage de la loterie de l'Exposition Beaux-Arts, aura lieu Iundi 6 courant des Beaux-Arts, aura lieu lundi 6 courant à 3 heures de l'après-midi, dans la grande salle des fêtes de l'hôtel des Pompiers.

Lundi soirà huit heures, aura lieu au tendi soira huit heures, aura lieu au théatre de Roubaix, une intéressante sence scientifique donnée par M. Fossier dont tous les journaux sont unanimes à constater le succès. Première partie : physique amusante; deuxième partie : tableaux géologiques et astronomiques.

Ces tableaux donnent au spectateur

s tableaux donnent au spectateur the image des phases successives du développement de notre terre ; ils représentent les uns des profils de l'écorce de Globe, les autres l'image des plus remarquables d'entre les êtres organisés qui ont anciennement habité notre terre di que l'on retrouve pétrifiés dans son corce; d'autres tableaux, enfin, donnent une série de paysages représentant la flore caractéristique de chaque périede du développement géologique de motre Clare.

une autre série de tableaux déroule aux yeux duspectateur les merveilles du ciel étoilé, les divers systèmes astronomiques, les évolutions annuelles de la terre, la rotation de la lune, les phénomènes des marées, etc.

Le nemmé Bommivers, Charles Louis, At ans, journairer, né, à Wasquehal, deux fois condamné pour escroqueries et mendicité, vient d'être arrêté et conduit, à Lille, devant M. le Procureur Impérial, pour vagabondage.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX.

Bourse de Paris du Samedi 4 Juin 1870

Rente 3 p. 0/0.... id. 4 1/2 p. 0/0 103.60

Etablissement des bains, rue Saint-Antoine.

Deux filtres viennent d'être montés nt claire et sans odeur.

S DIVERS

tin a eu lien, à Valence, nume Bayon, qui avait coupe de chemin de fer, aski. Le condamne à fait nisme. oynisme.

refusé de monter dans la lit le conduire au lieu de traigt s'est fait à pied. La ment du supplice

Avant-hier, la Cour de cassation, cham-— Avant-nier, la Cour de cassation, chambre criminelle, arejeté le pourvoi formé par le nommé Joseph Maillard, contre un arrêt de la Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, du 9 mai 1870, qui l'a condamné à la peine de mort pour crime d'assassinat.

- La Gazette de France emprunte à l'Echo Tarn cette plaisante histoire:

Un cabaretier des environs de la commune ... (je ne la nommerai pas) avait acheté magnifique dindon pour le jour de la e votive. Il eut l'idée de le promener par le village, et, pour attirer la pratique, il écrivit sur une large feuille de papier l'avis suivant, qu'il voulait placer sur le dos de la

bête:

Le dindon que voissi:

Sera promener par le vilache, à faim que chacun puisse voire cépate, ça oteur, ça grosseur, ça grece et sa kraite. Il sera rotti demin, et il sera mengé à une eure. Le prix du diner ai de 1 fran sans les zegstra.

Il est défandu de touché l'anymâte.

L'aubergiste était en train de coller l'envers de sen affiche lors qu'il voit later une

vers de son affiche, lorsqu'il voit entrer un des premiers magistrats de la commune; il pose le papier sur une chaîse et reçoit le visiteur. On cause, on vide un pot, et l'au-

torité part.
Pendant que l'aubergiste se démenait, ne pouvant retrouver sa pancarte, un bruit inu-sité se faisait entendre dans le village. Tant que le pauvre fonctionnaire faisait face à ses administrés, cela se passait décemment; mais à peine avait-il tourné les talons qu'un im-mense éclat de rire retentissait. Intrigué, il se dirige à grands pas vers la maison de l'instituteur. Celui-ci le reçoit

avec le respect dù à son rang; nais lorsqu'il se retourne pour fermer la porte, l'insolent éclat de rire retentit encore. Tout s'explique alors : le magistrat s'était assis sur la feuille de papier enduite de colle, et l'écriteau était resté fixé à la partie infé-

rieure de son vêtement.

- Comment, s'écria-t-il, on ne m'a pas arraché cela ? - Non, certes, répondit l'instituteur, l'af-fiche défend de toucher l'animal!

Nous sommes habitués depuis long-temps à entendre d'étranges récits sur l'édi-lité de Londres et les mœurs de la capitale anglaise; mais voilà qui passe tout...

Jeudi, dernier, un inspecteur de santé vint à visiter des écuries appartenant à un nom-mé Autus, entrerneur, des funérailles.

Mé Autun, entrepreneur des funérailles.
Les écuries lui paraissaient parfaitement propres; mais, en passant passant près d'un escalier, il remarqua une odeur étrange qui l'engagea à récommencer son inspection avec plus de soin. Sous ce même escalier il trouva une caisse contenant les cadavres de deux enfants.

Il continua ses recherches et dans chaque coin, dans le coffre à avoine, sous la paille, sous le foin, sous la litière, il découvrit jus-

qu'à dix autres cercueils occupés encore par des cufants, dont le corps était en pleine dé-composition. L'entrepreneur conduit devant le magis-trat, M. d'Eyncourt, lui dit: • Je safs bien que j'ai mal fait, car j'ai reçu l'argent pour faire les funérailles de ces enfants; mais c'est la misère qui m'a poussé. »

poussé. r
Ainsi voilà douze personnes qui ont remis à un entrepreneur de funérailles le corps de leurs enfants et de l'argent pour les ensevelir, et pour ces douzes personnes tout s'est borné là. Prières, cérémonies, enregistrement sur les états civils, nul ne s'en est occupé.
L'arrêt rendu par le magistrat est un chefd'œuvre:

« La police, dit froidement M. d'Eyncourt, fera constater par un médecin si les cadavres au moment où ils ont été décou-verts étaient assez décomposés pour mettre la santé des voisins en danger, et, dans ce cas, ils seront ensevelis aux frais de l'en-trepreneur. Les parents devraient être in-formés du faits, mais je ne vois pas com-ment je puis signer un warrant contre cet homme.

Et l'entrepreneur de funérailles fut mis

Dernières nouvelles.

Dépêche télégraphique. Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, samedi. On assure qu'aujourd'hui, à l'occasion de l'interpellation Bethmont, lui demandant d'autoriser les réunions électorales pour les élections aux conseils généraux, le ministère posera la question de cabi-net. Les membres du centre gauche sont décidés à le soutenir.

Madrid, samedi. Les Cortès viennent d'adopter par 103 contre 98 l'amendement Arias, qui, contrairement à la proposition de la commis-sion, exige la majorité absolue de tous les députés nommés pour l'élection d'un

On lit dans le Journal officiel:

On lit dans le Journat officiet:

« S. Exc. M. le maréchiel duc de Magenta qui, à la suite des discussions sur les affaires de l'Algérie au Corps législatif, avait offert sa démission, a demandé de nouveau à être relevé de ses fonctions de gouverneur-général; mais accédant aux observations du conseil des ministres, et reconnaissant ce que les circonstances imposent à son dévouement, M. le duc de Magenta conserve provisoire. les circonstances imposent à son dévouement, M. le duc de Magenta conserve provisoire ment ses fonctions, afin de prêter à l'orga-nisation nouvelle qui se prépare pour l'Al-gérie le concours éclairé de sa haute expé-

Ville de Roubaix

Cours public de chimie.

Il n'y aura pas cours lundi prochain, à l'occasion de la fête de la Pentecôte.

Cours public d'histoire naturelle.

Mercredi, 8 Juin, à 8 h. 1/4 du soir.

Appareil de la circulation chez l'homme.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

MARIAGES

31 Mai. — Aimé Hayerbeque, 23 ans, em-ployé de commerce et Victorine Cornille, 29 ans, marchande de modes. DÉCES.

DÉCÉS.

31 Mai. — Edouard Cappaert, 42 ans, tisserand, Hôpital. — François Eucien, 24 ans, mécanicien, Hôpital.

1er Juin. — Elisa Bondt, 23 ans, tisserande, rue des Fliatures. — Edouard Dupont, 28 ans, fileur, rue de Mouveaux. — Adele Nollet, 2 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Marie Bulteau, 72 ans, ménagère, rue du Ballon.

2 Juin. — Malvina Deladerière, 2 mois, rue des Charpentiers. — Augustin Thiéfry, 1 an, rue des Longres-Hares. — Richard Verfaille, 3 ans, rue St-Antoine.

NAISSANCES.

31 Mai .- Charles Desharbieux, rue Neuve du Fontenoy. — Henri Dupont, à la Basse Masure. — Henri Liarre, Triez St-Joseph.— Léonie Carpenter, ean Ghislain. — Irma Roussel, fort Mulliez. — Alphonse Wilfart, rue du Grand Chemin.

rue du Grand Chemin.

1er Juin. — Palmyre Demey, rue des Filatures. — Pierre Dumont, rue des Longues-Haies. — Désiré Moreels, rue de Lille. — François Vanpoucque, rue du Moulin de Roubaix. — Eugène Florquin, Potennerie. — Blanche Ponthieux, Grande-Rue. — Marie Deruelle, rue des Longres-Haies.

2 Juin. — Pierre Vanderkerkhove, rue de Lannoy. — Léon Nys, Epcule. — Josué Koning, rue des Longues-Haies.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Com-merce et de l'Industrie en France, 54 ET 56, RUE DE PROVENCE,

GOUVERNEMENT DUPEROU

EMPRUNT

Livres Sterling: 11,920,000 on francs: 298,000,000 CAPITAL NOMINAL

Autorisé par le Congrès national du Pérou (loi du 15 janvier 1869), desfiné à la construction et à l'établissement des Che-

mins de fer de Callao à la Oroya, et d'Arequipa à Puno.

ÉMISSION DE

596,000 Obligations 6 010 consolidées

(Jouissance du 1^{er} juillet 1870) Rapportant un intérêt annuel de **trente** fr., payable par semestre les 1er janvier et 1er juillet de chaque année, **remboursa**bles au pair, par tirages semes-triels en 25 ans, à partir du 1er Avril 1880, époque du premier tirage.

GARANTIES

L'Emprunt est garanti par les revenus géné-ux de l'Etat, et suivant affectation spéciale du contrat par :

1º Tous les produits des douanes s'élevant

actuellement à la somme de 20 milions de

2º Le produit de la vente de Guano 2º Le produit de la vente de Guano, en Europe et en Amérique, d'environ fr. 110, 000.000, après qu'il aura été satisfait aux Obligations spécialement garanties déjà par ce produit, lesquelles obligations s'élèvent à fr. 25.520,000. Les 25,000,000 prélevés pour le remboursement de l'emprunt 1865 deviendront libres à partir du 1er juillet 1870, et seront entièrement appliqués au service du présent emprunt.

3° La propriété des chemins de fer à construire au moyen de l'emprunt; celle du chemin de fer d'Arequipa à Mejia, prêt à entrer en exploitation, et les produits de l'exploitation de ces chemins.

Le produit de l'emprunt demeure déposé en Europe pour être versé au gouvernement au fur et à mesure de la construction des lignes de chemins de fer

lignes de chemins de fer. Aux termes du contrat, le gouvernement péruvien ne pourra imposer sur ces bons ni retenue ni charge d'aucun genre.

PRIX D'EMISSION

Ces obligations sont émises au cours de 82 1/2 0/0, soit 412 fr. 50 c., payables comme suit :

u	15 au	20 31	un.			Soit	Ir. 87	5
	15	20 A	oût			_	75	
Ŧ,	15	20 0	ctobr	e.		-	75	
3	25	31 D	écem	bre		-	75	
-	15	20 F	évrie	r 1	871	_	50	
	15	20 A	veil			_	50	
					1		1,400.00	

Soft pour Fr. 500, capital Fr. 412 50 Et en déduisant le coupon du 1ºr janvier de Fr. (Imputable sur le versement du 31 décembre 1870: décembre 1870:

Net à payer Fr. 397 50 pour 20 fr. de rente.

Avec faculté d'escompter à toute époque, à partir du 15 juin, la totalité des termes à échoir, avec bonification de 4 0/0 l'an.

Les caupons sont payables par semestre, le ter janvier et le 1er juillet de chaque année, à Paris, au change fixe de 25 francs la liv, sterl. — A Londres, en liv, sterl. — A A misterdam, au cours du jour sur Londres.

Le remboursement des obligations sorties se fera trois mois après chaque tirage, dans les mêmes villes et aux mêmes changes que les mêmes villes et aux mêmes changes que le payement des coupons

le payement des coupons.

Les titres sont AU PORTEUR, en coupures de Fr. 500; (20 liv. sterl.)—Fr. 1,250; (50 liv. sterl.)—Fr. 2,500; (100 liv. sterl.)

—Fr. 5,000; (200 liv. sterl.)—Fr. 12,500; (500 liv. sterl.)

—Fr. 25,000; (1,000 liv. sterl.)

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Toute souscription devra être accompagnée d'un versement de Fr. 20 par Fr. 500 ou 20 livres sterling de capital, à valoir sur le

20 livres sterling de capital, a valoir sur le premier terme de 87 fr. 50 c exigible du 15 au 20 juin 14.

Dans le cas of deanude depasseraient le chiffre de l'emprint, le sour ptions seraient soumises a une réduction proportionnelle.

LA SOUSCRIPTION SERA SUVERTE: Les Mardi 7 et Mercredi 8 Juin 4570 de 10 heures du matin h 4 heures du soir,

A PARIS

A la SOCIÈTE GENERALLE pour favoriser le veloppement du Commerce et de l'Industrie France,

54 et 56, rue de Provence

Aux Agencies of the Sousciplion sera euverte des r jours à Londres, Amsterdam, Bru Hambourg et à New-York. FORE SET SETVICE TIS-

COMMERCE

Dépêches télégraphiques reçues sur place.

Liverpool, samedi, (Dépêche communiquée par le Cercle de Findustrie.)
Ventes, 10,000 b.; Orléans, 10,7/8; flottant, mêmes prix; Dholferdh, mail

Havre, samedi.

Dépêche communiquée par le Carole de l'Indus Louisiane, juin, 117.50; juillet, 119; suivants, 120, 121.
Recettes, 22,000 b.; expéditions, 38,000 b.

38,000 b.

Havre, samed, of the communique par M. Pulteau-Desbonnels.

Ventes, 700 b.; marche calme, soutenu; juin, 117 50; juillet-août, 120; septembre-octobre, 1211

Recettes, 23,000 b.

Liverpool, Isamedi. In (Dépêdre de M. Kablé et Cie, communiquée par M. Bultau-Desbonnels.)

Marché irrégulier, soutenus

Marche irregulier, soutenus

Havas, vendredi 3 juin 1870. Cotons

La demande reste très limitée pour disponible à prix faibles et irréguliers, principalement pour les petits cotons, car le très ordinaire Louisiane, se maintient queora, entre 124 et 125 fr. pour classement courant.

A livrer, il y a eu un peu plus Je mouvement. On a fait du low ordinary Louisiane à 105 fr., et un hoc de 404 b. ordinary, par navire dà, de 107 à 108 fr.—En Oomra, on a aussi traité des embarquements mars ou avril, à 104 fr. 50. et 100 b. par mavire nomué, départ avril, à 105 fr.

A termé, le marché a continué de fléchir.

nommé, départ avril, à 103 fr.

A termé, le marché a continué de fléduir.
On a pa traiter le Louisiane juin à 119 fr. 30
et même, dit-on, à 119 fr.; le juillet à 121 fr.
les mois suivants à 122 fr. et des Oomrasur
septembre et octobre ont été faits à
100 fr.

Les ventes notées à qua re heures vont à
1.232 b.

Cours commenciaux de la place de Paris Du 3 Juin, à une heure.

HUHE DE COLZA les 100 kilogrammes

BOURSE DE PARIS du 3 Juin, 1870

BOURSE DE PARIS du 3 Juin, 1870
Huile de colza. — En hausse
Hoile de lin. — sans variations
Farines. — Len hausse
Huiles (1810) k. h. bar.) — Esprits ("hect h. bar.
Colza tous fits. 127 »
Colza en tonnes. 128 50
Liu en 161s. — 88 50
Liu en fotts. — 88 50
Liu en tounes. 90 » sous files 100kil.h. bar.)
Succres les (100 k.)
Titre saccharim. 65 50
Blancs, droits 45, 74 50
Succres Farinés (100k.)
Bonne sorte. — 131 »
Certific. de sortie 47 25
Melasses indig (100 k.)

de fabrique, — 13 50
Liu en tour discourant de la file sorte. — 131 »
Lertific. de sortie 47 25
Melasses indig (100 k.)

de fabrique, — 13 50
Liu en tour discourant de la file sous de la file sorte. — 131 »
Lertific. de sortie 47 25
Liu en tour de la file sous de la

fabrique. . . . 13 50 nerie. 15 50

3 Juin. 27 09

ux du 3 Juin Prix extr. 0 95å1 25 0 95 1 45 1 35 1 95 VILLETTE. — Marc al.g. 1re qté les. . » »» reaux. . 1 40 ux. . . 1 90

Etude de Me VALENDUCQ, notaire

SEPT MAISONS

(divisés en plusieurs lots)

A vendre

pour sortir d'indivision

notaire à Lannoy, procédeta en la salle de la mairie et Leers France, à l'adjudication des hiens ci-dessus dé-

Chevaux anglais

M. Réné Douay a l'honneur d'in former MM.les amateurs qu'il arrive d'Angleterre avec un fort convoi de chevaux anglais propres à la selle chevaux anglais propres à la selle et à tous attelages, parmi les iunis se trouvent plusieurs couples; ils seront visibles le dimanche à le lundi 6, le mardi 7 et le mercredi 8, juin courant, chez M. Bogaert, porte de Gand, à Lille.

A vendre à l'amiable UNEGRANDE

BELLE MAISON

ANNONCES

Etude de M. DUTHOIT, notaire à

Jeudi 9 juin 1870, à trois heures de relevée, M° DUTHOIT, procédera en son étude à la vente publique au prisofrant de ROUBAIX rue de Flandro, 22 et 24 proximité de la rue Nenve de la

DEUX MAISONS A vendre

pour en jouir de suite. Etude de Mº DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.

WATTRELOS au lien dit le petit Audenaerde à front du chemin conduisant du pavé du petit Audenaerde au hois de Beaulieu.

Un hectare de Terre en labour

pour en jouir de suite L'an 1870, le lundi 13 juin à trois heures de relevée, M° DUTHOIT, notaire à Roubaix, procédera en son étude à la vente publique au plus offrant dudit bien. 137 Etude de Mº COTTIGNY, notaire à Roubaix, rue Neuve 44.

L'an 1870, le lundi 13 juin, à 3' heures de relevée, ledit notaire COT-TIGNY, procédera publiquement en son étude, à l'adjudication de

Quatre MAISONS à étage nouvellement construites et 3 'ares

58 centiares de terrain situés à Roubaix, section du Cul-de-Four, lieu dit Triez Saint-Joseph.

à proximité du nouveau canal. jcuissance immédiate Ces maisons, occupées par divers, produisent un revenu annuel de 192 rancs, susceptible d'augmentation. S'adresser pour renseignements au-dit notaire COTTIGNY. 199

Einde de Me TACQUET, notaire à

Rue Neuve du Fontenoy, 18 et 20 ÉTABLISSEMENT

INDUSTRIEL

comprenant maison d'habitation, bu-reaux, vastes ateliers avec machine à vapeur, générateurs, eaux de la Lys, etc. — Voir les affiches. Lys, etc. — Voir les affiches. Loyer: 1,630 fr. plus les contribu-tions, l'assurance et la charge des réparations grosses et menues.

L'an 1870, le jeudi 9 juin, 3 heures de relevée, en son étude, rue Pauvrée, 32, Me TACQUET adjuge-

ra définitivement ledit immeuble, sur la mise à prix proposée de 22,000 f.

Etude de Mº TACQUET, notaire à ROUBAIX, rue du Coq Français A vendre

MAISONS Quatre à étage Loyer annuel, 960 fr. — Mise à prix

proposée, 14,000 fr. L'an 1870, le 7 juin, 2 heures de relevée, Me TACQUET adjugera la-dite propriété en son étude, rue

Étude de Me TACQUET, notaire à

Pauvrée, 32.

MOUSCRON, canton du Roitelet A vendre publiquement par le ministère de Me LECROART notaire à Mouscron, à l'intervention de Me TACQUET.

SIX MAISONS et un hectare de fonds et terres la-

bourables, en 5 lots.

Seance d'adjudication, le lundi 6 juin 1870, 4 h. de relevée.

Réunion à Mouseron chez le sieur Adolphe Parmentier, aubergiste au Blanc Pignon.

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix.

CROIX, sentier du Créchet Le lundi 20 juin 1870, 3 heures de relevée, il sera procéde par ledi M• TACQUET en son étude, rue Pauvrée, 32, à l'adjudication définitive d'une

MAISO N nouvellement construite érigée sur 125 mètres carrés envi-

Etude de Me DEBOEUF, notaire à

SEBROUCQ. FONDS DE COMMERCE de marchand cafetier, de loneur de voitures et de

Service de messageries de Tourcoing à Roncq et Halluin avec correspondance spéciale du che-min de fer du Nord et vice versa en ce moment exploité par M. Jean-Baptiste FREMAUX-DERVAUX et ayant son siège à Tourcoing

QQ Adcéder a 85

pour en jouir le 15 juin prochain Le mardi 14 juin 1870, vers deux heures de relevée, ledit Me DE-BOEUF, notaire, procédera en son étude à la cession, au plus offrant et dernier enchérisseur, du fonds de commerce dont il s'agit.

La cession comprendra Le fonds de commerce, la clientèle et l'achalandage y atta-Tout le mobilier d'estaminet, bil-lard et ses accessoires, vins et li-

queurs. Six omnibus de 15 à 40 places; ne calèche à capacine à 6 places; une clarence; une carriole; un ca-briolet; 18 chevaux de service et leurs harnais; toutes les provisions en foin, paille, avoine, fèves, etc. Enfin, les droits au bail des

lieux jusqu'au 1er janvier 1876. VALENDUCQ, notaire Etude de Mº à Lannoy

LYS-LEZ-LANNOY 3.954 mètres

TERRAIN

propre à bâtir

Appartenant à la vil'e de Lannoy A vendre

par lots, sur la mise à prix de 3 f. le mètre carré.

L'an 1870, le jeudi 7 juillet, à 4 neures de relevée, M° VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera publiquement en la saile de la mairie de Lannoy, à l'adjudication par lots du dit terrait

dit terrain
S'adresser pour tous renseignents
en l'étude dudit Me VALENDUCQ ou
à M. le maire de Lannoy. 194 s.

LEERS-FRANCE

dont deux à étage et 1 hectare, 15 ares, 18 cen-

L'an 1870, le lundi 11 juillet, à 3 heures de relevée, Me VALENDUCQ,

S'adresser pour tons renseigne-ments, audit M° VALENDUCQ, no-taire, charge de la vente. 1958.

Située à Saint-Sauveur-lès-Amiens Avec porte-cochère, une grande